

Annexes

Annexe A : Recommandations et mesures

Groupe d'Étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif

Rapport – Collectivités francophones, Sommaire des recommandations

I. Stabilisation du financement		
Recommandation	Ministère(s) Responsable(s)	Sommaire
Dépendance sur des contrats annuels ou des projets ponctuels		
1. Que les organismes sans but lucratif reçoivent un financement pluriannuel, c'est-à-dire un financement échelonné sur cinq années avec une vérification des finances et du programme aux trois ans et qu'un processus de négociation soit mis sur pied pour permettre le renouvellement des contrats avant la fin de la cinquième année.	Tous les ministères concernés	Acceptée – le processus doit commencer au cours de l'exercice 2008-2009.
2. Qu'une aide financière pour projets ponctuels soit disponible pour des projets spécifiques seulement et que celle-ci puisse exister parallèlement au financement pluriannuel avec des critères bien définis.	Tous les ministères concernés	Acceptée – sera étudiée davantage.
Lourdeur du processus administratif		
3. De simplifier l'exercice des demandes de financement: que les formulaires soient simplifiés, que les différents ministères s'entendent pour avoir des formulaires semblables avec des mots semblables et voulant dire la même chose et que plus d'espace soit disponible pour écrire.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
4. D'accélérer les processus d'évaluation des demandes de financement.	Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
5. Que des clarifications explicatives précises pour expliquer le refus d'une demande soient envoyées.	Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
6. Que la subvention soit renouvelée avec le formulaire de l'année précédente, quand il n'y a aucun changement.	Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
7. Qu'une transition efficace du dossier se fasse par le fonctionnaire sortant (le cas échéant) avec le nouveau fonctionnaire ainsi qu'avec un représentant de l'organisme récipiendaire du financement.	Tous les ministères concernés	Acceptée.
8. De simplifier les procédures de mesures et d'évaluation afin de réduire le fardeau de rédaction de rapports divers.	Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.

9.	D'assurer une durée de vie plus importante des programmes de financement gouvernementaux.	Tous les ministères concernés	La durée des programmes est déterminée par chacun des ministères, tout dépendant des besoins et des budgets.
10.	Que les fonctionnaires qui mettent en œuvre ces programmes (au niveau provincial) soient disponibles pour répondre aux questions et donner des conseils ou que dans chaque ministère, une personne-ressource soit assignée pour aider les organismes sans but lucratif avec les formulaires à remplir.	Tous les ministères concernés	Acceptée – bien que les fonctionnaires n'aient pas le droit d'aider directement à remplir les formulaires, ils devraient avoir l'obligance de fournir des renseignements.
11.	Qu'un statut spécial soit créé pour les bénévoles, pour empêcher l'arrêt de prestations d'assurance-emploi pour les personnes ou employés en attente qui désirent donner leur temps à leur organisme en attendant qu'une subvention soit renouvelée.	Gouvernement du Canada	L'assurance-emploi est un programme du Gouvernement du Canada qui ne peut donc pas être modifié par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.
12.	D'évaluer le rendement des programmes subventionnés par des visites ou des rencontres avec les organismes.	Tous les ministères concernés	Acceptée.
13.	Qu'un mécanisme facile d'utilisation pour accéder aux différentes informations nécessaires, comme les formulaires ou les statistiques, soit créé.	Tous les ministères concernés	Acceptée - fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
14.	Que les organismes sans but lucratif et les bénévoles aient accès à un bureau ou site d'information qui les informerait sur les fonds fédéraux et provinciaux disponibles pour leur secteur respectif	Secrétariat OCSBL	Le Secrétariat créera et gardera à jour un répertoire des possibilités de financement et des programmes provinciaux qui sont pertinents pour le secteur sans but lucratif.
15.	Que le gouvernement offre son appui au secteur communautaire pour que celui-ci puisse procéder à la création d'un répertoire ou site Web d'organismes sans but lucratif au niveau provincial comprenant toutes les informations pertinentes (objectifs, activités, siège, personnes-ressources et autres).	Secrétariat OCSBL	Acceptée – ceci peut être fait par l'entremise du Secrétariat.
16.	Que le gouvernement utilise ce site pour donner de l'information et faire la promotion des organismes sans but lucratif.	Secrétariat OCSBL	Acceptée.
Indexation au coût de la vie			
17.	Que les budgets des organismes sans but lucratif soient immédiatement, et de façon annuelle par la suite, indexés au coût de la vie.	Finances	Bien que des augmentations automatiques ne soient pas possibles pour le moment, cette recommandation doit être revue tous les ans dans le cadre du processus budgétaire de la province.
Financement inadéquat			
18.	Que le processus annuel de consultation prébudgétaire par le ministère des Finances à l'intention des citoyens et des citoyennes du Nouveau-Brunswick soit continué et amélioré afin que ceux-ci aient un peu plus d'influence sur les choix budgétaires du gouvernement.	Finances	Le gouvernement s'engage à une consultation prébudgétaire annuelle auprès des Néo-Brunswickois.

19. Que les budgets soient ajustés pour faire face aux réalités des organismes (surtout en milieu rural ou l'on a de grandes distances à parcourir pour accéder à des services divers ou pour se rendre dans les foyers des gens).	Finances / Tous les ministères concernés	Acceptée – doit être étudiée davantage.
20. Que le gouvernement permette aux organismes sans but lucratif de se brancher à son système Internet et de bénéficier des tarifs de communication réduits. Ce système gouvernemental est habituellement plus économique.	Approvisionnement et Services	Ce service n'est pas offert.
21. Que les tarifs d'électricité pour les organismes sans but lucratif soient calculés en considérant l'aspect communautaire, non au même taux qu'un édifice commercial.	Énergie NB / Commission de l'énergie et des services publics	Le Secrétariat étudiera les lois de la Nouvelle-Écosse afin de voir s'il y a possibilité de créer une politique semblable au Nouveau-Brunswick.
22. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick permette aux organismes sans but lucratif d'avoir accès à un magasin central ou un magasin régional fournisseur du gouvernement pour différents achats comme les fournitures de bureau, et ce, afin d'obtenir des prix réduits en négociant des ententes avec les fournisseurs.	Approvisionnement et Services	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur et Approvisionnement et Services à la création d'un programme.
23. Que les vérifications judiciaires soient gratuites pour les bénévoles et les employés des organismes sans but lucratif.	GRC / municipalités / administrations locales	Acceptée – nous travaillerons à la mise en œuvre de politiques uniformes à celles des corps policiers municipaux.
24. Que le ministère de l'Approvisionnement et des Services offre à des associations bénévoles ou organismes sans but lucratif certains biens (p.ex., articles de bureau, ameublement, logiciels, etc.) qui ne sont plus utilisés au lieu de les jeter aux poubelles ou de les vendre.	Approvisionnement et Services	Acceptée.
25. Que le gouvernement fasse des ententes avec diverses compagnies pour permettre aux organismes sans but lucratif d'avoir accès à certains rabais gouvernementaux, comme pour les hôtels et la location de voitures.	Secrétariat OCSBL	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur privé au prolongement des tarifs préférentiels.
26. Que le gouvernement négocie des ententes avec les bureaux de poste pour que les organismes sans but lucratif puissent bénéficier d'un système de timbres ou de poste gratuit.	Société canadienne des postes	La SCP est une société d'État commerciale qui relève de l'administration fédérale.
27. Qu'un montant d'argent soit alloué aux organismes pour faire la traduction des documents.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – les coûts afférents à la traduction devraient être inclus dans les demandes de financement.
28. Que des subventions additionnelles soient disponibles pour les organismes sans but lucratif qui offrent un service dans les deux langues officielles.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – les coûts supplémentaires devraient être inclus dans les demandes de financement.

29. Qu'une consultation soutenue ait lieu avec les organismes de représentation de la communauté francophone, ce qui permettrait la mise en place de mécanismes correspondant adéquatement aux besoins et aux attentes de la clientèle pour laquelle les services et programmes sont élaborés.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – doit être étudiée davantage.
30. Qu'aucun organisme sans but lucratif n'ait à retourner un surplus à la fin d'une année financière, si surplus il y a, afin de permettre une meilleure planification à long terme.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – le travail relatif au changement de politique devrait être terminé d'ici la fin de l'exercice 2008-2009.
31. Que la formule pour accorder les subventions aux banques alimentaires soit ajustée pour répondre aux besoins régionaux des personnes qui ont faim.	Développement social	Acceptée – on créera une nouvelle formule de financement.
32. Que la TVH soit remboursée à 100% sur tous les achats, comme avant, au lieu de 50% comme à l'heure actuelle.	Gouvernement du Canada	Le gouvernement conservera le remboursement actuel de 50 % pour la TVH.
33. Que les frais de transport pour assister aux réunions provinciales pour les organismes régionaux faisant partie d'une association provinciale soient payés.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Le Secrétariat élaborera une politique sur les subventions applicables aux déplacements dans le cadre des rencontres du secteur avec le gouvernement.
34. Qu'une taxe spéciale soit établie pour les grandes compagnies, genre taxe communautaire, pour créer un montant d'argent qui serait accessible aux organismes sans but lucratif qui œuvrent au sein des communautés respectives où ces compagnies sont situées.	Finances	Renvoyée à l'examen de la politique de l'impôt.
35. Que le gouvernement couvre les coûts des vérifications financières exigées qui deviennent un fardeau financier pour les organismes.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
36. Que le gouvernement rende possible la constitution en corporation d'un organisme sans but lucratif à un coût réduit.	Justice et Consommation	Le coût de la constitution en corporation demeurera peu élevé.
37. Qu'une subvention de base soit offerte aux organismes qui fonctionnent par achat de services (c'est-à-dire qui sont payés par personne ou enfant servi), par exemple pour couvrir les imprévus.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Doit être étudiée davantage.
38. Que les critères pour accéder à différents services soient rendus plus flexibles pour permettre à ceux qui appliquent ces critères de faire preuve d'un peu de flexibilité.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
39. Que la facturation pour les services, le cas échéant, soit faite par le gouvernement et non par l'organisme sans but lucratif.	Secrétariat OCSBL / SNB / Tous les ministères concernés	Acceptée en partie – Services Nouveau-Brunswick pourrait fournir ces services au secteur.
40. Que des espaces communautaires ou centres communautaires soient mis à la disposition de ces petits organismes pour entreposer leur équipement, documentation ou autre matériel.	Municipalités / Administrations locales / Approvisionnement et Services	Acceptée - doit être étudiée davantage avec Approvisionnement et Services.

41. Que dans les régions où les loyers sont très dispendieux, un édifice soit bâti ou rénové pour permettre aux organismes sans but lucratif d'être sous un même toit et ainsi réinvestir les coûts élevés des loyers ou les frais administratifs épargnés dans les services directs à la communauté. Plusieurs projets vont dans ce sens et il est recommandé que la province aide ces projets pour la construction ou la rénovation de l'édifice (p.ex., Centre de la paix Siegfried Janzen de la région du Grand Moncton).	Secrétariat OCSBL	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur à l'élaboration un programme de prêt pour immobilisations sans intérêt.
42. Là où il y a des écoles fermées, que celles-ci soient affectées aux organismes sans but lucratif qui n'ont pas les moyens de se payer un loyer. Ceci peut déjà être possible, mais il faut que le processus soit rendu plus accessible et qu'il soit connu de tous. Des ententes pourraient aussi être créées pour l'entretien de ces édifices.	Approvisionnement et Services / Secrétariat OCSBL	Acceptée en partie – consulter la politique en vigueur à l'heure actuelle.
43. Que les organismes sans but lucratif puissent avoir accès sans frais à des bureaux gouvernementaux et autres bâtiments non utilisés.	Approvisionnement et Services	Acceptée – doit être étudiée davantage avec Approvisionnement et Services.
44. Que le gouvernement élimine les coûts pour se défaire des déchets et de dons non appropriés pour les organismes sans le secteur de recyclage.	Commissions de gestion des déchets solides / Secrétariat OCSBL	Le Secrétariat travaillera avec les commissions de gestion des déchets solides à l'élaboration d'une politique visant à diminuer les coûts de l'enlèvement.
45. Que la population soit sensibilisée au besoin de faire des dons appropriés aux organismes qui recueillent ces dons. Par exemple, un jouet brisé n'est bon pour aucun enfant.	Secteur sans but lucratif / Secrétariat OCSBL	Le Secrétariat travaillera avec le secteur à la sensibilisation du public.
46. Que les subventions accordées par le gouvernement pour la protection de l'énergie soient données en priorité aux gens à faible revenu et aux organismes sans but lucratif propriétaires et exploitants de leur édifice.	Développement social / Agence d'efficacité et de conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	Acceptée.
47. Que les subventions pour la réparation des édifices pour les organismes sans but lucratif soient disponibles même si ces derniers n'ont pas la part de 50% du coût à investir.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée en partie.
48. Que des prêts sans intérêts puissent être accordés pour des rénovations ou l'achat d'équipement pour les différents clubs ou édifices récréatifs. Les musées et les autres édifices appartenant à des organismes sans but lucratif.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur à la création d'un programme de prêt pour immobilisations sans intérêt.
49. Que le gouvernement de Nouveau-Brunswick réactive et bonifie les différents programmes (conjointement avec le fédéral) pour subventionner l'achat de véhicules en mettant la priorité sur le remplacement de véhicules déjà acquis par les organismes sans but lucratif.	Secrétariat OCSBL / Transports	Aucun changement à la politique en vigueur à l'heure actuelle.

50. Qu'après trois ans d'utilisation, les véhicules du gouvernement soient donnés à des organismes sans but lucratif et que la réparation de ces véhicules soit faite par les mécaniciens du gouvernement.	Secrétariat OCSBL / Transports	Aucun changement à la politique en vigueur à l'heure actuelle.
51. Que l'allocation gouvernementale offerte à divers organismes communautaires pour l'opération de véhicules soit indexée au coût de la vie.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Aucun changement à la politique en vigueur à l'heure actuelle.
52. Qu'une allocation pour les dépenses d'essence soit accordée aux organismes sans but lucratif qui transportent des gens ou des biens comme de la nourriture.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Le Secrétariat élaborera une politique sur les subventions applicables aux déplacements dans le cadre des rencontres du secteur avec le gouvernement.
53. Qu'un système de navette soit créé pour transporter les gens d'un même milieu à leur rendez-vous à l'hôpital.	Secteur sans but lucratif	Le secteur pourrait entreprendre ce projet.
54. Que le gouvernement accorde une subvention pour payer les déplacements et le temps de déplacement de tous les employés ou bénévoles d'organismes sans but lucratif qui doivent se déplacer pour faire leur travail et que le montant alloué soit en conformité avec la politique clairement établie pour les employés de la fonction publique.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Le Secrétariat élaborera une politique sur les subventions applicables aux déplacements dans le cadre des rencontres du secteur avec le gouvernement.
55. Que le gouvernement apporte l'appui nécessaire au fonctionnement des groupes qui œuvrent pour le respect des droits humains garantis par la Charte canadienne des droits.	Secrétariat OCSBL	Le gouvernement continuera à offrir le même soutien.
56. Que la politique partisane soit éliminée pour donner la même chance à tous d'obtenir des fonds.	Tous les ministères concernés	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur et tous les ministères concernés pour assurer l'équité du processus d'évaluation et de prise de décision.
57. Qu'un système soit mis en place pour que le financement des organismes ne soit pas influencé par les changements et la réorganisation d'un gouvernement à la suite des élections.	Ne cadre pas dans le mandat de l'administration provinciale	Le gouvernement n'a pas le pouvoir constitutionnel d'imposer ou de mettre en œuvre cette recommandation.
Maintien en poste de personnel		
58. Que basé sur un financement accru, les organismes, en consultation avec le gouvernement, établissent des échelles salariales compétitives et uniformes au niveau provincial afin de rendre possible le recrutement et le maintien en poste du personnel. Que ces échelles de salaire soient aussi établies dans le but de réduire l'écart de salaire entre le secteur communautaire et le secteur public.	Secrétariat OCSBL / Bureau des ressources humaines	Acceptée – la priorité du gouvernement est de considérer les travailleurs qui fournissent les services mandatés.
59. Que le gouvernement, quand il achète des services des organismes sans but lucratif ou quand il doit envoyer des subventions à différents organismes sans but lucratif, paie promptement, car ceux-ci n'ont pas de fonds en réserve pour payer les salaires.	Tous les ministères concernés	Acceptée.

60. Que le gouvernement reconnaisse l'importance et la nécessité des projets en environnement et garantisse une agence communautaire de l'environnement afin de sécuriser ce secteur.	Secrétariat OCSBL / Environnement	Le gouvernement a besoin d'affecter des ressources aux nouvelles priorités environnementales telles <i>Un plan d'action</i> sur les changements climatiques.
61. Que le gouvernement établisse une loi sur l'équité salariale afin d'obliger tous les employeurs publics et privé à respecter le principe d'un salaire égal pour un travail équivalent.	Bureau du Conseil exécutif – Direction des questions féminines	La politique du gouvernement quant à cette question est énoncée dans le <i>Pacte pour le changement</i> .
Taxes foncières		
62. Que la Loi sur l'évaluation des biens réels ou d'une partie des biens réels des organismes de bienfaisance ou sans but lucratif soit compréhensive, plus facile d'accès et permette à plus d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui sont propriétaires et exploitants de leur édifice d'être admissibles à une exonération complète, comme le sont à l'heure actuelle certains refuges pour animaux.	SNB / Finances / Municipalités	Le processus de demande du Programme de réductions d'évaluation sera simplifié. La question de l'impôt foncier est renvoyée à l'examen de la politique sur l'impôt.
63. Que les processus de demande, d'information et de révision soient offerts à 100% dans les deux langues officielles.	Tous les ministères concernés	Acceptée – le gouvernement œuvre continuellement à l'amélioration des services dans les deux langues officielles.
64. Que chaque municipalité soit encouragée à établir une exonération complète ou partielle de la taxe municipale pour les bâtiments dont des organismes sans but lucratif sont propriétaires et exploitants.	Municipalités	La question de l'impôt foncier est renvoyée à l'examen de la politique sur l'impôt.
65. Que le gouvernement annule les dettes relatives aux taxes des organismes sans but lucratif qui sont propriétaires et exploitants de leur édifice.	SNB / Finances	Les dettes relatives à l'impôt foncier peuvent être revues avec le gouvernement cas par cas.
66. Que les organismes sans but lucratif qui sont propriétaires et exploitants de leur édifice ne soient plus considérés comme entités commerciales.	SNB / Finances / Commission de l'énergie et des services publics	Une enquête plus approfondie sera nécessaire.
Coût élevés des assurances		
67. Que le gouvernement établisse des plans provinciaux pour que tous les organismes sans but lucratif puissent accéder à des assurances de tout genre à des coûts plus raisonnables ou abordables.	Secrétariat OCSBL / Justice et Consommation	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur en ce qui a trait à la faisabilité de la création d'un régime d'assurance.
68. Que le gouvernement adopte une législation sur la protection des bénévoles pour assurer et encadrer la protection des bénévoles et administrateurs des organismes communautaires sans but lucratif contre les fautes et manquements lorsqu'ils ont agi de bonne foi et sans chercher à obtenir des gains financiers dans des activités liées à leur rôle au sein d'organismes sans but lucratif. (Voir Annexe – Planification de l'assurance).	Bureau du procureur général	Acceptée – doit être étudiée davantage.

69. Que le gouvernement revoie la façon dont la CSSIAT classe les risques (et les avantages connexes) et qu'il absorbe ces coûts de la CSSIAT pour les différents organismes sans but lucratif.	Secrétariat OCSBL / CSSIAT	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur et la CSSIAT à la mise en œuvre de cotes d'évaluation de l'expérience.
Collectes de fonds		
70. Qu'une réglementation soit mise en place pour assurer un meilleur encadrement et une utilisation plus équitable des activités de collectes des fonds.	Justice et Consommation	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
71. Que les subventions des organismes sans but lucratif soient suffisantes pour couvrir les coûts opérationnels afin que les collectes de fonds redeviennent des collectes de fonds pour des choses visibles et non pour les coûts opérationnels de ces organismes sans but lucratif.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Les collectes de fonds constituent une des manières dont ces organismes demeurent enracinés dans leurs collectivités locales et responsables face à celles-ci.
72. Qu'un montant des profits des différentes loteries soit spécifiquement retenu pour les organismes sans but lucratif.	Finances / Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	Le gouvernement étudiera la possibilité de mettre en œuvre une « Fondation violette ».
73. Qu'un modèle de déductions à la source soit établi pour les plus petites communautés où il n'existe pas d'organismes comme Centraide.	Secrétariat OCSBL / Bureau des ressources humaines	Acceptée – doit être étudiée davantage.
74. Que de plus grandes déductions au niveau des impôts soient disponibles pour les dons faits par les particuliers ou les compagnies. Ceci pourrait inciter les gens et les compagnies à donner encore plus.	Finances	Cette question est renvoyée à l'examen de la politique sur l'impôt.
75. Qu'avec l'appui financier et administratif du gouvernement, que des organismes sans but lucratif puissent offrir aux autres organismes sans but lucratif et aux bénévoles des formations sur la façon de faire des collectes de fonds et à quelles portes frapper.	Secrétariat OCSBL	Acceptée.
76. Que soit rendu possible dans chaque région l'embauche d'un agent communautaire de développement ou d'un coordinateur des associations bénévoles pour s'occuper des organismes communautaires. Cet agent s'occuperait avec les organismes sans but lucratif des collectes de fonds pour les régions, amènerait certaines connaissances administratives et financières aux organismes sans but lucratif, aiderait les organismes communautaires à travailler ensemble pour leur communauté et viendrait ainsi renforcer leur capacité de gestionnaires.	Secrétariat OCSBL	Le Secrétariat assumera cette fonction, mais il se peut qu'il se présente une occasion de réévaluer cette approche à mesure que le rôle du Secrétariat évolue.

II. Respect et Reconnaissance

Recommandation	Ministère(s) Responsable(s)	Sommaire
77. Qu'un programme de sensibilisation des fonctionnaires à l'existence et au travail légitime et consciencieux des organismes sans but lucratif soit établi afin de s'assurer de la possibilité de travailler avec les fonctionnaires et d'être respecté.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée.
78. Qu'une politique et des lignes directrices soient développées (et mises en application), indiquant les procédures à suivre basées sur l'importance de relations de travail positives, le respect mutuel, la coopération et le désir commun de rencontrer les besoins de la population du Nouveau-Brunswick de la façon la plus efficace possible.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – nous travaillerons avec le Bureau des ressources humaines à la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation interne.
79. Que des procédures de consultation avec les organismes sans but lucratif soient établies afin d'assurer la participation des organismes et des bénéficiaires de service du début à la fin, au lieu de seulement au début et quelques fois à la fin. Les organismes et les bénéficiaires de services devaient participer à la définition des problèmes, à l'établissement des paramètres, aux consultations et aux négociations au développement des solutions et à la mise en œuvre des plans ou changements.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – doit être étudiée davantage.
80. Que le gouvernement organise une conférence annuelle pour les fonctionnaires et les employés des organismes sans but lucratif d'un même secteur, dans le but d'améliorer le dialogue, la consultation et le partage des pratiques exemplaires.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – sept conférences régionales.
81. Que les sous-ministres, les coordinateurs des programmes et les autres personnes reliées aux prises de décisions, y compris les personnes responsables des budgets, soient présents à ces rencontres.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée.
82. Que soient organisées des rencontres annuelles ou biennales pour discuter du programme de chaque organisme sans but lucratif, de son fonctionnement, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées. Ces rencontres doivent faire partie des tâches habituelles des hauts fonctionnaires (non pas exceptionnelles, ni en temps de crise seulement).	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée.
83. Que les ministères faisant beaucoup affaire avec le public et une clientèle, tel le ministère de Services familiaux et communautaires, revoient leur façon d'accueillir et de communiquer avec les personnes dans le besoin et que des ateliers soient offerts régulièrement aux membres du personnel de ces ministères afin de les rendre conscients de la profonde dignité de toute personne humaine, des besoins de la communauté et des réalités de la population à la base.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – nous travaillerons avec le Bureau des ressources humaines à la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation interne.

III. Culture de Bénévolat

Recommandation	Ministère(s) Responsable(s)	Sommaire
84. De trouver différents moyens d'encourager les jeunes à apprécier l'action bénévole et de leur montrer les bienfaits du sentiment d'appartenance à leur communauté.	Secteur sans but lucratif / Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée.
85. De donner des crédits scolaires et des bourses aux jeunes du secondaire et des universités pour des compétences développées par leur engagement social dans la communauté.	Éducation / PETL	Acceptée – doit être étudiée davantage.
86. De suivre l'exemple de ministère de l'Éducation de l'Ontario : <i>« Il y a quelques années, le ministère de l'Éducation de l'Ontario s'est posé la même question (engagement des jeunes). À la suite de cette réflexion, il a mis en place un programme scolaire au niveau secondaire afin que chaque élève fasse l'expérience du bénévolat. Le programme exige que chaque élève accomplisse 40 heures de bénévolat dans le secteur de son choix entre la 9^e et la 12^e année pour obtenir son certificat de finissant à la fin de la 12^e année. Avec cette stratégie, le Ministère obtient des résultats intéressants, d'une part en raison d'un entraînement des élèves au sens du bénévolat dans une communauté et d'autre part, les organismes sans but lucratif profitent d'une main-d'œuvre... »</i>	Éducation	Le ministère de l'Éducation n'exige pas un certain niveau d'implication bénévole pour obtenir un diplôme d'études secondaires au Nouveau-Brunswick.
87. Que le programme « Jeunesse Active » soit remis sur pied.	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Programme à revoir.
88. Que chaque jeune diplômé au niveau postsecondaire qui s'engage socialement dans sa communauté reçoive un crédit sur son prêt étudiant.	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Acceptée – crédit d'études possible.
89. Que le gouvernement de Nouveau-Brunswick participe activement aux efforts de recrutement des bénévoles et qu'une campagne publicitaire à cet effet soit développée.	Communications NB / Secrétariat OCSBL	Acceptée.
90. Que les organismes sans but lucratif aient les moyens de développer des campagnes publicitaires à être diffusées à la télévision, à la radio et dans les journaux afin de conscientiser la population au besoin de bénévoles et en même temps valoriser l'engagement social à l'intérieur de la communauté.	Communications NB / Secrétariat OCSBL	Acceptée.
91. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick confie à Communications NB le mandat d'offrir des conseils et un soutien en relations publiques aux organismes communautaires sans but lucratif. Ces services pourraient comprendre un soutien pour la rédaction de messages publics appropriés visant à sensibiliser les gens à l'importance du bénévolat dans leur communauté et de faire la promotion d'exemples de pratiques dans le secteur sans but lucratif.	Communications NB	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur à la création d'annonces d'intérêt public.

92. Que la province donne les outils nécessaires aux communautés pour que plus de gestes de reconnaissance soient faits pour remercier les bénévoles. Par exemple, qu'un certificat signé par le premier ministre soit donné après un certain nombre d'heures de bénévolat.	Secrétariat OCSBL / Cabinet du premier ministre	Acceptée – nous travaillerons avec des partenaires du gouvernement et du secteur à la mise sur pied d'un système de reconnaissance et de prix pour ceux qui œuvrent dans le secteur du bénévolat.
93. Que le gouvernement établisse des politiques pour inciter les fonctionnaires à s'engager bénévolement auprès des organismes sans but lucratif. Par exemple, que l'on intègre dans les plans de croissance des fonctionnaires un volet d'engagement communautaire afin de les inciter à prendre part aux organismes de leur région.	Bureau des ressources humaines	Acceptée – le gouvernement du Nouveau-Brunswick continuera à fournir un soutien officieux au secteur sans but lucratif.
94. Qu'un programme permettant un prêt de service entre la fonction publique provinciale et les organismes sans but lucratif soit mis en place. Pendant ce prêt de service d'une durée de douze mois, on demanderait au fonctionnaire concerné d'alterner différents organismes sans but lucratif œuvrant dans son secteur, ce qui lui permettrait d'être sensibilisé aux divers besoins et défis de ces organismes et qui en même temps aiderait les organismes en manque de personnel.	Bureau des ressources humaines	Acceptée – doit être étudiée davantage.
95. Que les bénévoles qui transportent les gens dans le besoin puissent obtenir leur assurance automobile par l'intermédiaire d'une assurance provinciale qui leur permettrait d'être couverts pour tous les risques engendrés mais à un coût moindre qu'avec leur assurance individuelle.	Justice et Consommation	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur à la faisabilité de la création d'un régime d'assurance.
96. Que les plus petits organismes sans but lucratif gérés que par des bénévoles reçoivent l'aide nécessaire pour pouvoir se payer des gens rémunérés pour s'occuper de l'administration, car les bénévoles n'en peuvent plus et sont fatigués, mais ces organismes sans but lucratif n'ont pas les moyens de payer le salaire d'un employé.	Secrétariat OCSBL	Le Secrétariat crée des occasions de formation et d'accès à de l'expertise grâce à des conférences régionales.
97. Que les heures de bénévolat soient comptabilisées pour que les bénévoles puissent avoir un crédit d'impôt (selon des critères précis et communs à tous) qui serait calculé selon le nombre d'heures de bénévolat données. Par exemple, il fut recommandé de donner un crédit d'impôt de 1 500\$ pour chaque tranche de 100 heures de bénévolat.	Finances	Le point de mire du gouvernement demeure les mesures de diminution du revenu imposable, plutôt que les crédits d'impôt.
98. Que le gouvernement appuie le secteur communautaire dans le développement d'outils de formation, ainsi que dans le suivi et la gouvernance, la planification des résultats, les politiques administratives, la gestion des risques et la gestion humaine.	Secrétariat OCSBL / Bureau des ressources humaines	Acceptée.

IV. Revitalisation du partenariat

Recommandation	Ministère(s) Responsable(s)	Sommaire
Partenariat avec les ministères		
99. Que le ministère de la Sécurité publique puisse couvrir tous les coûts d'achat d'équipement de base pour les services de sécurité (ex., camions et habits de combat pour les pompiers volontaires).	Sécurité publique	Le gouvernement maintiendra la politique actuelle de soutien de la formation de base et du perfectionnement professionnel.
100. Qu'Habitation Nouveau-Brunswick ait des fonds disponibles pour voir à l'entretien des maisons de transition. Le Service d'habitation a déjà tout le personnel pour faire cela.	Développement social / Société d'habitation du Nouveau-Brunswick	Acceptée – programme actuel en place.
101. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick établisse un protocole d'entente (équitable pour tous) qui permettrait aux organismes sans but lucratif et aux bénévoles d'utiliser les locaux des établissements scolaires sans frais après les heures de classe.	Éducation	Acceptée – nous travaillerons à la mise en place d'ententes « au prix coûtant ».
102. Que les portes d'école soient ouvertes pour des organismes communautaires qui ont de bons projets à présenter aux élèves.	Éducation	Acceptée – les écoles décideront de l'accès au cas par cas.
103. Que les autobus scolaires soient utilisés pour des activités entre les organismes communautaires et les écoles (p.ex., pièces de théâtre, visites aux musées).	Éducation	Acceptée – nous travaillerons à la mise en place d'ententes « au prix coûtant ».
104. Que les autobus scolaires soient utilisés pour transporter les enfants d'âge préscolaire à des activités extérieures surtout en milieu rural ou pour d'autres jeunes pour différentes activités dans leur communauté.	Éducation	Acceptée – nous travaillerons à la mise en place d'ententes « au prix coûtant ».
Partenariat avec la fonction publique		
105. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick offre diverses séances de perfectionnement à ses employés de façon à mieux les sensibiliser aux défis que doit relever le développement communautaire régional.	Secrétariat OCSBL / Bureau des ressources humaines	Acceptée.
106. Qu'un mécanisme composé de représentants des différents secteurs soit créé pour s'occuper du secteur communautaire sans but lucratif. Que ce mécanisme relève directement du premier ministre.	Secrétariat OCSBL / Cabinet du Premier ministre	Acceptée – doit être étudiée davantage.
107. Que ce mécanisme agisse comme réseau de soutien administratif pour les organismes sans but lucratif, soit un centre de services afin d'aider les organismes dans leurs démarches et obligations.	Secrétariat OCSBL	Acceptée – doit être étudiée davantage.
108. Que ce mécanisme s'assure que les personnes clés du secteur sans but lucratif soient toujours incluses dans les débats de politiques sociales afin d'offrir les meilleurs services possible à la population.	Secrétariat OCSBL	Acceptée – doit être étudiée davantage.

109. Que l'on demande aux fonctionnaires de faire au moins une journée de bénévolat par mois auprès d'un organisme sans but lucratif afin de les sensibiliser aux besoins du secteur sans but lucratif et d'aider à combler le manque de bénévoles.	Bureau des ressources humaines	Bien que la participation soit encouragée et appuyée, il ne s'agit pas là d'une condition d'emploi dans la fonction publique.
110. Que les fonctionnaires des différents ministères soient plus ouverts à travailler avec les bénévoles en région.	Secrétariat OCSBL / Bureau des ressources humaines	Acceptée.
111. Que les fonctionnaires et les politiciens rendent régulièrement visite aux organismes sans but lucratif dans l'optique de voir le travail qui y est fait.	Député(e)s / Secrétariat OCSBL / Bureau des ressources humaines	Acceptée.
112. Qu'un échange de travail entre les fonctionnaires du gouvernement et les travailleurs bénévoles ou d'organismes sans but lucratif soit encouragé.	Secrétariat OCSBL / Bureau des ressources humaines	Acceptée.
113. De permettre la reconnaissance, par les divers ministères, de partenaires communautaires officiels alliés dans l'atteinte d'objectifs communs et de rendre possible le partage d'outils et d'expertise pour assurer la pérennité aux réussites communautaires.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée.
114. Que les organismes sans but lucratif puissent avoir accès aux formations offertes aux fonctionnaires des différents ministères, et ce, gratuitement.	Secrétariat OCSBL / Bureau des ressources humaines	Acceptée.
115. Que l'on appuie et finance adéquatement les services déjà mis en place dans un secteur de services avant d'ajouter de nouvelles initiatives dans se même secteur.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – les ministères doivent réduire le dédoublement et la redondance dans le cadre de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
116. Que le gouvernement consulte les organismes concernés et les personnes qui reçoivent les services quand vient le temps de rédiger des politiques, de faire des choix de programmes, de réviser les règlements, de faire des dépliants d'information, etc. Ceci épargnerait temps et argent et éviterait le chevauchement.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée.
117. Que le gouvernement central donne plus de pouvoir et de flexibilité en matière de prise de décision aux bureaux régionaux.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Une augmentation des prises de décisions locales doit être encouragée.
118. Qu'il existe davantage de contacts personnels et plus d'évaluation de cas par cas fait par les employés gouvernementaux: les même procédures et solutions ne s'appliquent pas à tous les individus.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée.

I. Stabilisation du financement		
Recommandation	Ministère(s) Responsable(s)	Sommaire
Soutien financier direct		
1. Financement administratif stable de base pendant cinq ans, avec une évaluation du programme et de la situation financière après trois ans et une notification au cours de la quatrième année de l'acceptation ou du rejet du cycle de financement suivant.	Tous les ministères concernés	Acceptée – le processus doit débiter au cours de l'exercice 2008-2009.
2. Financement de projets pour les projets pilotes, l'innovation et les programmes spécifiques, dont 20% compris pour les frais d'exploitation et l'administration. C'est de l'argent flexible pour des initiatives à durée limitée et aux objectifs particuliers, mais il englobe le financement des frais généraux.	Tous les ministères concernés	Acceptée – doit être étudiée davantage.
3. Prêts ou subventions sans intérêt pour les coûts des immobilisations et le matériel pour les clubs de bienfaisance, les installations récréatives, les musées et autres bâtiments appartenant aux organismes sans but lucratif.	Tous les ministères concernés	Acceptée – doit être étudiée davantage.
4. Financement total du matériel de base pour les services d'urgence, à déterminer lorsque les normes provinciales seront en place et que la réorganisation du secteur aura été envisagée et sera établie.	Tous les ministères concernés	Le financement de l'équipement de base des services d'urgence relève du fournisseur de service.
5. Financement dédié aux groupes de revendication, aux coalitions et aux groupes de coordination qui contribuent à la recherche et à l'élaboration des politiques et travaillent également avec les ministères sur des questions précises touchant les femmes, les foyers de transition, la jeunesse, etc.	Tous les ministères concernés	Le gouvernement conservera le soutien accordé à l'heure actuelle.
Soutien financier indirect		
6. Accès à une assurance responsabilité abordable pour les organismes et les particuliers. Voir l'annexe pour plus de détails.	Secrétariat OCSBL	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur quant à la faisabilité de la création d'un régime d'assurance.
7. Suppression de l'impôt foncier provincial sur les bâtiments appartenant à des organismes sans but lucratif.	SNB/Finances	Le processus de demande du Programme de réductions d'évaluation sera simplifié. Cette question est renvoyée à l'examen de la politique sur l'impôt.
8. Accès aux régimes de soins médicaux et de retraite et à d'autres avantages offerts par le gouvernement pour le personnel du secteur sans but lucratif. Cela pourrait se faire grâce aux cotisations patronales pour le REER individuel de l'employé, comme c'est le cas dans certaines entreprises.	Secrétariat OCSBL / Bureau des ressources humaines	Acceptée – nous travaillerons avec le secteur à la création d'un organisme mené par le secteur.

9.	Accès aux tarifs gouvernementaux pour des services tels que le téléphone, les services publics, l'impression, la traduction, la conception Web, la location de véhicules et de chambres d'hôtel; mettre en place un système pour les achats en masse de provisions et de matériel.	Secrétariat OCSBL	Acceptée – nous travaillerons avec le gouvernement et des partenaires du secteur privé.
10.	Autorisation de conservation des excédents jusqu'à 50 % du budget annuel par les organismes sans but lucratif.	Tous les ministères concernés	Acceptée – la politique doit être mise en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2008-2009.
11.	Accès aux bâtiments et aux véhicules excédentaires du gouvernement pour les organismes sans but lucratif, qui pourraient faire preuve de leur aptitude à les gérer et à les entretenir.	Secrétariat OCSBL / Approvisionnement et Services	Nous travaillerons avec le secteur et Approvisionnement et Services afin de décider de la politique optimale qui permettra un accès équitable aux excédents.
12.	Autres idées pour réduire les coûts : a. Examen de dépistage et vérifications policières gratuits pour les bénévoles. b. Reclassement et harmonisation des taux de la CSSIAT pour refléter la fiche de sécurité de l'organisme sans but lucratif. c. Exonération de TVH pour les organismes sans but lucratif sur des services tels que l'électricité; possibilité d'un remboursement de la partie provinciale de la taxe de vente comme le dégrèvement du gouvernement du Canada. d. Suppression des frais de constitution en société pour les organismes sans but lucratif. e. Réduction des formalités administratives et des coûts pour obtenir une licence pour un débit de boisson ou une licence de loteries. f. Stimulation du secteur privé à fournir des biens ou des services (ex. : location, publicité) à des organismes sans but lucratif à des tarifs abordables.	GRC/ Municipalités CSSIAT Finances JCA DPS Finances	a) Acceptée – nous travaillerons à l'élaboration d'une politique uniforme à celle des corps policiers municipaux. b) Acceptée – nous travaillerons avec le secteur et la CSSIAT. c) Aucun changement à la politique en vigueur à l'heure actuelle. d) Aucun changement de la politique en vigueur à l'heure actuelle e) Il n'y aura aucun changement en ce qui a trait au coût d'obtention de ces licences, mais le processus d'obtention sera revu dans le cadre de l'exercice de diminution du fardeau administratif. f) Il n'y aura aucun changement des politiques en vigueur à l'heure actuelle en ce qui a trait à l'émission de reçus pour fins d'impôt.
Soutien du gouvernement en nature			
13.	Accès à l'expertise professionnelle au sein du gouvernement, en particulier aux spécialistes en comptabilité, aux conseils fiscaux, à l'élaboration de proposition, à la consultation juridique et aux autres domaines définis grâce à l'agence.	Tous les ministères concernés	Acceptée – grâce à des conférences régionales annuelles.
14.	Accès aux programmes de formation financés par le gouvernement, avec des places gratuites attribuées aux organismes sans but lucratif.	Bureau des ressources humaines / Secrétariat OCSBL	Acceptée – doit être étudiée davantage.
15.	Accès gratuit ou à bas prix aux espaces de réunion, aux bureaux et aux entrepôts du gouvernement.	Approvisionnement et Services	Acceptée – doit être étudiée davantage avec Approvisionnement et Services.

16. Utilisation des écoles publiques par la collectivité.	Éducation	Acceptée – nous travaillerons à la mise en place d'ententes « au prix coûtant ».
17. Utilisation des autobus scolaires par la collectivité.	Éducation	Acceptée – nous travaillerons à la mise en place d'ententes « au prix coûtant ».
Mécanismes de financement optionnels		
18. Un fonds en fiducie instauré par le gouvernement pour les organismes sans but lucratif.	Finances	Le gouvernement étudiera la possibilité de fonder une « Fondation violette ».
19. Mécanismes relatifs aux taxes. Incitatifs fiscaux et taxe service communautaire.	Finances	Renvoyée à l'examen de la politique sur l'impôt.
20. Fonds de dotation.	Finances	Acceptée.
21. « Fondation violette ». Le gouvernement devrait créer cette fondation avec les gains de loterie non réclamés. Doter ces fonds en permanence, les bénéficiaires de cet investissement accorderont un financement de base, grâce à un processus de demande, aux organismes sans but lucratif qui soutiennent les priorités du gouvernement.	Finances / Commission des loteries du Nouveau- Brunswick	Acceptée – doit être étudiée davantage.
22. Fonds de contrepartie du gouvernement ou du secteur privé.	Secrétariat OCSBL	Emploi possible de campagnes de collectes de fonds spéciales.
23. Financement des fondations qui pourrait être réparti grâce à une organisation caritative qui chapeauterait les projets communautaires (des groupes comme le YMCA présentent une demande de financement parce qu'ils peuvent).	Secteur sans but lucratif	Acceptée.
24. Retenues à la source (le modèle Centraide). La création d'une agence calquée sur Centraide pour englober toutes les zones rurales du Nouveau-Brunswick a été suggérée. Il a également été recommandé que les fonctionnaires soient autorisés à continuer à conserver la déduction de leurs contributions Centraide de leurs rentes de retraite lorsqu'ils prendront leur retraite.	Secteur sans but lucratif / Bureau des ressources humaines	Acceptée – le Secrétariat consultera Centraide au sujet de la meilleure façon d'atteindre ces buts.

II. Respect et reconnaissance		
Recommandation	Ministère(s) Responsable(s)	Sommaire
25. Personnel professionnel : stabilité et suffisance des financements et des avantages afin de permettre aux organismes de recruter et de maintenir en poste des professionnels compétents.	Tous les ministères concernés	Acceptée.
26. Expérience intersectorielle : Les organismes sans but lucratif seraient heureux de voir des fonctionnaires contribuer à leur travail. Les horaires, échanges et détachements de bénévoles ont été évoqués, le personnel des organismes sans but lucratif travaillant au sein du gouvernement, et à l'inverse, les fonctionnaires œuvrant au sein des groupes communautaires.	Bureau des ressources humaines / Tous les ministères concernés	Acceptée.
27. Éducation et formation : La gestion des organismes sans but lucratif n'est pas établie comme profession au Nouveau-Brunswick. Les présentations ont proposé d'assurer une exposition accrue du secteur dans les programmes scolaires d'orientation professionnelle et de programmes de gestion des organismes sans but lucratif au collège ou à l'université.	Éducation / Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Acceptée – doit être étudiée davantage.

III. Culture de bénévolat		
Recommandation	Ministère(s) Responsable(s)	Sommaire
Valoriser, respecter et protéger les bénévoles		
28. Le versement en temps voulu des fonds gouvernementaux, afin que les bénévoles n'aient pas à couvrir les frais encourus dans l'attente du versement.	Tous les ministères concernés	Acceptée.
29. Une législation pour protéger les bénévoles de poursuites ASPAP.	Justice et Consommation	Acceptée.
30. La clarification et rationalisation des procédures et processus, pour faciliter la tâche des bénévoles.	Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
Rendre le bénévolat abordable		
31. Crédits d'impôts : permet des crédits d'impôt provincial pour les heures de bénévolat encaissées officiellement par les organismes sans but lucratif.	Finances	Renvoyée à l'examen de la politique sur l'impôt.
32. Une remise de la taxe sur l'essence.	Finances	Renvoyée à l'examen de la politique sur l'impôt.
33. Déduction des dépenses liées aux déplacements.		Renvoyée à l'examen de la politique sur l'impôt.

Élaborer une stratégie de recrutement et de maintien en poste des bénévoles		
34. Mesures incitatives pour le bénévolat : un certain nombre de suggestions ont été proposées, notamment des mesures incitant les employeurs à encourager leurs employés à faire du bénévolat, à reconnaître les bénévoles par des récompenses pour leurs services et à cibler le recrutement des retraités et des étudiants.	Secteur sans but lucratif	Aucun changement de la politique en vigueur à l'heure actuelle. Le gouvernement continuera d'étudier des options dans ce domaine.
35. Remises sur les prêts étudiants pour les diplômés qui ont fait du bénévolat à un certain niveau au cours de leurs années d'études postsecondaires.	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Acceptée – doit être étudiée davantage.
Alléger la pression imposée aux bénévoles		
36. Suggestions d'améliorations à apporter au programme SEED.	Secrétariat OCSBL / Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Acceptée.
37. Programme d'aptitudes à l'emploi : programme d'emploi.	Éducation postsecondaire	Acceptée – doit être étudiée davantage.
38. Emploi des personnes âgées pendant la saison intermédiaire. Les musées, de même que certaines destinations touristiques peuvent prolonger leur saison jusqu'au début du printemps et de l'automne, à un moment où les étudiants ne sont plus disponibles, en embauchant des personnes âgées durant ces mois.	Éducation postsecondaire	Le Secrétariat approchera Éducation postsecondaire, Formation et Travail pour voir s'il est possible de créer un programme dans ce domaine.
Favoriser une culture du bénévolat		
39. L'apprentissage du travail communautaire dans le système scolaire.	Éducation	Acceptée - doit être étudiée davantage.

IV. Revitalisation du partenariat		
Recommandation	Ministère(s) Responsable(s)	Sommaire
Établir un processus de consultation authentique		
40. L'établissement d'un processus complet, opportun et respectueux comportant les étapes suivantes : définir le problème, établir le mandat, consulter les intervenants et trouver des solutions.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée.
Traiter des inefficacités bureaucratiques et des obstacles systémiques		
41. Simplifier l'accès à l'information en fournissant un site Web au secteur (par l'intermédiaire de l'Agence) et une « personne passerelle » dans chaque ministère afin d'agir comme agent de liaison désigné auprès des organismes sans but lucratif connexes.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Le Secrétariat sera un point de liaison supplémentaire pour le secteur.
42. Simplifier les formulaires et les règles de présentation des demandes et des rapports en évitant le jargon gouvernemental et en rédigeant les directives dans un langage de tous les jours.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.

43. Simplifier les procédures de responsabilisation et les méthodes pour démontrer la responsabilisation. Pour ce qui est des organisations enregistrées auprès de Revenu Canada à titre d'organisme de bienfaisance, on a indiqué que le gouvernement provincial utilise des rapports déjà préparés dans le cadre du rapport annuel pour les organismes fédéraux détenant le statut d'organisme de bienfaisance et il effectue des vérifications ponctuelles des organismes choisis à partir des formulaires fédéraux.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
44. Délais propices pour que les conseils administratifs de bénévoles aient le temps de préparer leurs propositions de financement dans des délais qui leur sont raisonnables.	Tous les ministères concernés	Acceptée – fait partie de l'exercice de diminution du fardeau administratif.
45. Approbations opportunes de financement et de financement forfaitaire unique bien avant la date de début du programme pour qu'il n'y ait aucun décalage entre l'approbation et la réception du paiement, assurant ainsi la disponibilité d'un personnel compétent.	Tous les ministères concernés	Acceptée.
Recentrer le partenariat		
46. Désignation d'une personne dans chaque ministère à qui s'adresser en premier lieu pour les organismes sans but lucratif.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Le Secrétariat sera un point de liaison supplémentaire pour le secteur.
47. Des réunions ordinaires de tous les partenaires.	Secrétariat OCSBL	Acceptée.
48. Des échanges et des détachements des employés du gouvernement et d'organismes sans but lucratif.	Secrétariat OCSBL / OHR	Acceptée.
49. La participation continue à l'échelle communautaire du personnel ministériel en siégeant à des comités, à des conseils, à des coalitions, à des groupes de travail – tout ce qui contribue à acquérir une compréhension mutuelle des rôles tenus par chaque secteur.	Secrétariat OCSBL / Tous les ministères concernés	Acceptée.
Collaborer pour offrir les services		
50. Encourage cette tendance vers une collaboration administrative et en matière de services dans le secteur sans but lucratif.	Secteur sans but lucratif	Acceptée.